

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DSIN 3 – Convention de cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « IMR/Balmes » entre la ville de Lyon et la ville de Paris- approbation signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention relative à la cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « IMR/Balmes » entre la ville de Lyon et la ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention relative à la cession des codes sources et autres composants techniques du logiciel « IMR/Balmes » entre la ville de Lyon et la ville de Paris

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée au présent projet de délibération ainsi que les pièces nécessaires à son exécution.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO